

Région Hauts de France
Territoire Littoral Audomarois**Mairie du Portel**
Service Urbanisme
51 rue Carnot
62480 LE PORTELAffaire suivie par G. Payen
Tél. 03.91.90.06.22
gilles.payen@veolia.comObjet : PC 062 667 22 0003 – LOCAL OCEAN FRANCE - Avis correctif du 31 mai /
Le Portel – 23 Quai de l'Europe – Parcelle AB 0304, 0306, 0307, 0309, 0310, 0311, 0313, 0321,
0322, 0323, 0327, 0328, 0329 et 0330 - Construction d'une ferme aquacole.

Boulogne sur Mer, le 13 Mai 2022

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 Mai dernier concernant la demande reprise en objet.
La lecture du dossier entraîne les remarques suivantes :

- Le réseau public d'Eau Potable ø 100, 200 et 300 mm présents dans le Quai de l'Europe couvre la parcelle et répond aux besoins domestiques en eau du projet. La pression statique attendue est de l'ordre de 3,9 bars.
Il conviendra de tamponner les branchements existants en cas de démolition des bâtiments préexistants.
Un repérage précis des canalisations présentes sur la parcelle sera réalisé afin de :
 - veiller au respect des règles de constructibilité au droit des réseaux
 - soit mettre en place une servitude de passage permettant l'intervention sur les réseaux existants, soit un tamponnement ou dévoiement, à la charge du demandeur, après validation par le service compétent de la collectivité.
- Il existe plusieurs poteaux incendie ø 100 à moins de 200 m de la parcelle. Cependant, seuls les pompiers sont habilités à valider la protection du projet contre l'incendie en fonction de l'état de couverture existant.
- Le réseau public d'assainissement de type séparatif Eaux Usées existant étant distant de plus d'un kilomètre, les travaux nécessaires à la desserte seront engagés par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à votre projet.
- La gestion des Eaux Pluviales sera réalisée par le maître d'ouvrage en suivant les recommandations de la DDTM dans le cadre de la loi sur l'eau.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement et vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

François Germe

Responsable du support technique aux exploitants.

PJ : extrait des plans d'eau et/ou d'assainissement



DÉPARTEMENT DU
Pas-de-Calais
ARRONDISSEMENT DE
Boulogne-sur-Mer
CANTON DE
Boulogne 2

Monsieur Alain TREUER
Directeur LOCAL OCEAN FRANCE

294 route de Saint Omer

62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Le Portel,
Le 10 juin 2022


Nos Réf. : YP/MN/2022 - 224
Affaire suivie par : Mme Neirynek
Objet : PC 62 667 22 0003

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre permis de construire cité en objet, le service concessionnaire VEOLIA a été consulté. Je vous transmets leur avis correctif et remarques sur votre demande. Je vous prie de bien vouloir m'indiquer si vous prenez en charge ces travaux.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.


Jean-Yves DUVAL
Adjoint au Maire.

Vu S.T.

Vu D.G.S.

6



Le Portel

commune nouvelle

Le Portel
Fais-de-Caill
95000 SAINT-MARTIN-BOULOGNE
Boulogne 2

Monsieur Alain TREUER
Directeur LOCAL OCEAN FRANCE

294 route de Saint Omer

62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Le Portel,
Le 18 mai 2022

Nos Réf. : YP MN 2022 - 197
Affaire suivie par : Mme Neirynek
Objet : PC 62 667 22 0003

Lettre recommandée avec AR.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre permis de construire cité en objet, le service concessionnaire VEOLIA a été consulté. Je vous transmets leur avis et remarques sur votre demande. Je vous prie de bien vouloir m'indiquer si vous prenez en charge ces travaux.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Yves DUVAL

Adjoint au Maire

Am S.T.

Vu D.G.S

Tech



Région Hauts de France
Territoire Littoral Audomarois

Mairie du Portel
Service Urbanisme
51 rue Carnot
62480 LE PORTEL

Affaire suivie par G. Payen
Tél. 03.91.90.06.22
gilles.payen@veolia.com

Objet : PC 062 667 22 0003 – LOCAL OCEAN FRANCE - Avis correctif du 31 mai
Le Portel – 23 Quai de l'Europe – Parcelle AB 0304, 0306, 0307, 0309, 0310, 0311, 0313, 0321,
0322, 0323, 0327, 0328, 0329 et 0330 - Construction d'une ferme aquacole.

Boulogne sur Mer, le 13 Mai 2022

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 Mai dernier concernant la demande reprise en objet.
La lecture du dossier entraîne les remarques suivantes :

- Le réseau public d'Eau Potable \varnothing 100, 200 et 300 mm présents dans le Quai de l'Europe couvre la parcelle et répond aux besoins domestiques en eau du projet. La pression statique attendue est de l'ordre de 3,9 bars.
Il conviendra de tamponner les branchements existants en cas de démolition des bâtiments préexistants.
Un repérage précis des canalisations présentes sur la parcelle sera réalisé afin de :
 - veiller au respect des règles de constructibilité au droit des réseaux
 - soit mettre en place une servitude de passage permettant l'intervention sur les réseaux existants, soit un tamponnement ou dévoiement, à la charge du demandeur, après validation par le service compétent de la collectivité.
- Il existe plusieurs poteaux incendie \varnothing 100 à moins de 200 m de la parcelle. Cependant, seuls les pompiers sont habilités à valider la protection du projet contre l'incendie en fonction de l'état de couverture existant.
- Le réseau public d'assainissement de type séparatif Eaux Usées existant étant distant de plus d'un kilomètre, les travaux nécessaires à la desserte seront engagés par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à votre projet.
- La gestion des Eaux Pluviales sera réalisée par le maître d'ouvrage en suivant les recommandations de la DDTM dans le cadre de la loi sur l'eau.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement et vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

François Germe

Responsable du support technique aux exploitants.

PJ : extrait des plans d'eau et/ou d'assainissement